



#### Sommaire:

- AEROPORT: une sécurisation qui se laisse attendre
- Des maîtres chiens en prison

#### RENDEZ- VOUS

- TA ACP2, ACP1 23 mai 2017
- LA Contrôleurs : 5 juillet 2017

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CFDT pour le suivi de vos dossiers

## **UN AEROPORT QUI S'EMBELLIT ? UNE SECURISATION QUI SE LAISSE ENCORE DESIRER**

Depuis de nombreux mois, la sécurisation des aéroports de Nice Côte d'Azur est une préoccupation prioritaire de la section CFDT Douane de Nice. Nous avons interpellé par écrit et oralement notre Directrice Régionale, notre DI, le préfet ainsi que la Direction Générale.

Force est de constater que les mesures attendues ne sont pas encore au rendez-vous alors même que les travaux d'embellissement des galeries commerciales avancent de bon train. Nous assistons plutôt à de beaux échanges de ping-pong, chacun se renvoyant la balle en remettant la responsabilité sur l'autre... Nous sommes conscients que les sujets ne sont pas aisés à traiter et que en particulier l'administration n'est pas maître d'oeuvre sur le site aéroportuaires. De même quelques demandes ont été entendues et les formations « RAID » démontrent qu' il y a une prise de conscience. Mais nous attendons bien plus.

Un récent message adressé aux agents demandait de renforcer la vigilance et le strict respect des consignes vigipirates du fait que la menace terroriste était particulièrement prégnante... Mais au lieu d'affichettes, de messages d'avertissement et de triangles Alerte Attentat, nous exigeons toujours du concret pour la protection de nos collègues et la sécurisation des locaux.

Ainsi, l'intersyndicale de Nice a interpellé cette fois-ci le président du directoire de Nice Côte d'Azur. Voir courrier page suivante.



NICE, LE 9 MAI 2017

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DES AÉROPORTS DE NICE

OBJET: SÉCURISATION DES LOCAUX ET DES AGENTS DES DOUANES

Monsieur le président,

Par des courriers du 27 juillet 2016 et du 18 octobre 2016, nous avons alerté respectivement notre Directrice Régionale et M. le Préfet des Alpes-Maritimes de la nécessité de procéder à la sécurisation des locaux « Douane » des deux terminaux de l'Aéroport de Nice Côte d'Azur en cas d'attaque terroriste.

Nous constatons que depuis ces courriers, la situation n'a guère évolué, chacun des protagonistes se renvoyant la « balle » au mépris de la sécurité des agents et des passagers.

Nous vous écrivons donc aujourd'hui pour attirer à nouveau votre attention sur la sécurisation des locaux de l'administration dans le contexte dramatique que connaît notre pays.

Nous sollicitons par exemple l'installation de vitres pare balles et de parois renforcées pour les locaux de la détaxe des 2 terminaux. Nous nous permettons de vous faire remarquer que la Douane est la seule administration régaliennne en contact avec le public, aussi, il serait judicieux d'assurer au maximum sa protection, Ces installations permettraient aussi un point de repli tant pour les usagers que les personnels présents sur site (Personnels de l'ACA et des compagnies aériennes, fonctionnaires de l'État, Force Sentinelle) en cas d'attaque terroriste,

Un dispositif de bouton d'urgence accessible dans nos locaux, relié au PC sécurité serait aussi sécurisant et efficace dans une situation critique, de même qu'un plan d'évacuation.

Nous réclamons également un double sas aux zones arrivées avec une chicane pour dissuader les personnes qui attendent de pénétrer dans la zone réglementée (portes anti retour). Nous précisons que cette demande avait déjà été formulée à maintes reprises sans succès.

Le contexte actuel ne permet plus aux gestionnaires de l'aéroport de Nice d'ignorer les besoins formulés par l'administration et ses personnels. La sécurisation et la sûreté doivent enfin passer avant l'embellissement des zones commerciales : l'immobilisme est inacceptable et intolérable.

De la même manière, nous vous demandons de recenser de manière précise les risques et les besoins inhérents dans tous les locaux administratifs douaniers de l'Aéroport de Nice (T1, T2, Fret).

En tant que « primo-intervenants » en cas de situation d'urgence ou d'attaque terroriste dans les aéroports, les douaniers représentent un enjeu stratégique sur vos sites.

Nous vous remercions par avance d'être à l'écoute des personnels douaniers afin de leur garantir une sécurité maximum sur les points de contrôle. De fait nous demandons à être associés aux études liées à la sécurisation des locaux.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos respectueuses salutations.

**L'intersyndicale des douanes de Nice**

## Les maîtres chiens en prison plutôt qu'en formation

### **Aux ordres du procureur de la république...**

Récemment et de manière récurrente, nos EMCS travaillent en collaboration avec la Police et l'administration pénitentiaire dans le cadre des opérations "parloirs" organisées par le Procureur de la République. Ces opérations consistent en un contrôle des visiteurs à la maison d'arrêt de Grasse pour lutter contre l'introduction illicite d'objets illicites. C'est dans ce cadre que les EMCS sont appelées à intervenir. Lors de ces opérations, après le passage du chien, qu'il y ait marquage ou non, un contrôle systématique est réalisé par la Police. Quel est donc l'intérêt de la présence d'une EMC si les contrôles sont systématiques ?? On se le demande ...



A l'heure où les voix de l'administration n'ont cessé de répéter que la présence des EMCS est indispensable sur le terrain, allant même jusqu'à refuser automatiquement leur demande d'encadrement de stage, il serait bon de se poser la question sur l'utilité et la nécessité de ces opérations qui s'apparentent plus à une instrumentalisation qu'à une réelle plus-value opérationnelle.

*De plus, doit-on rappeler qu'à l'image de tous les autres collègues, les EMCS sont particulièrement soumis à des objectifs chiffrés. Ce n'est pas ce genre d'opérations, peu concluantes en terme de quantités découvertes, qui vont aider nos EMCS à atteindre leurs objectifs, si chers à notre hiérarchie.*

*Quelle est donc la priorité de nos décideurs ? l'efficacité opérationnelle ou la représentation ?*

**Cfdt** **1<sup>er</sup> SYNDICAT**  
**DANS LE SECTEUR PRIVÉ**  
Mesure de la représentativité syndicale  
au 31 mars 2017

C'est un séisme dans le paysage syndical. Attendu, annoncé, espéré, mais non moins historique. La deuxième mesure de la représentativité des organisations syndicales du secteur privé – qui agrège les résultats du premier tour des élections DP-CE dans les entreprises de plus de onze salariés, les élections TPE et dans les chambres départementales d'agriculture – hisse la CFDT en tête des organisations syndicales représentant les salariés du secteur privé, à 26,37 %. Elle progresse ainsi de 0,37 point, mais surtout de 62 741 voix. Elle devance la CGT qui, à 24,85 %, est reléguée en deuxième position – une situation inédite depuis la constitution de cette organisation en 1895.

### **Le syndicalisme CFDT conforté**

« Alors que beaucoup pensaient cela impossible il y a quelques années, nous vivons un profond bouleversement du paysage syndical, souligne Laurent Berger. Et si, depuis 2013 nous étions convaincus que c'était possible, nous n'imaginions pas un tel écart aujourd'hui ! » Il faut dire que tandis que la CFDT progresse, la CGT régresse fortement en points (-1,96 point) et en nombre de voix (-58 189).

« Cette première place confirme que notre type de syndicalisme, capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets, répond aux attentes des salariés », a salué le secrétaire général de la CFDT. De fait, alors que les organisations syndicales dites réformistes sont dans une dynamique plus ou moins forte de progression, les organisations dites contestataires marquent plus ou moins le pas : la CFE-CGC progresse ainsi de 1,25 point à 10,67 %, la CFTC de 0,19 point à 9,49 % et l'Unsa de 1,21 point à 5,35 % ; dans le même temps, FO perd 0,42 point à 15,59 % et Sud reste stable à 3,46 % (-0,1 point).

En poids relatif (recalculé sur la base des organisations ayant franchi le seuil des 8 % pour être représentatives au niveau national interprofessionnel), la CFDT atteint 30,32 % – ce qui la met en position de pouvoir signer seule un accord au niveau national interprofessionnel.

### **Les quatre appels de la CFDT**

Conscient du poids et de la responsabilité qui vont de pair avec cette première place, Laurent Berger a saisi l'occasion pour lancer quatre appels. Aux futurs gouvernants de ce pays, une mise en garde : « Il n'y a pas, et il n'y aura pas de progrès économique et social durable sans un dialogue social de qualité, s'appuyant sur des organisations syndicales solides et reconnues de l'entreprise au national en passant par la branche et les territoires. » Il a invité patronat et employeurs à « donner davantage d'espaces à un dialogue social fondé sur la reconnaissance d'intérêts contradictoires mais cherchant le compromis utile à tous » et à « partager davantage le pouvoir économique avec ceux qui représentent l'intérêt des salariés » : « Le syndicalisme change... alors changez aussi ! » Aux autres organisations syndicales « qui partagent notre conception de la démocratie sociale et du progrès social », il a proposé : « Travaillons davantage ensemble, malgré nos différences et nos divergences. Les salariés attendent de nous des résultats et nous serons plus forts ensemble pour les obtenir. » Enfin, il a appelé les salariés à rejoindre la CFDT afin de « développer ensemble ce syndicalisme constructif et utile pour chacun ». Et contribuer à écrire une nouvelle page du syndicalisme. Avec l'ambition, affirmée par le secrétaire général, de « devenir première organisation syndicale dans le public comme dans le privé » lors des élections dans la fonction publique, en 2018.